Newsletter n°8 - 25 février 2010

Proposition de loi de M. Bernard Debré
portant diverses dispositions relatives à l'ostéopathie et à la chiropraxie,

La présente proposition de loi a pour objectifs essentiels :

- de permettre au patient de connaître la formation ou l'absence de formation de l'ostéopathe ou du chiropracteur auquel il s'adresse ;
- de permettre la préservation de la sécurité sanitaire et d'observer l'évolution de la sinistralité ;
- de créer une profession réglementée ;
- d'assurer le contrôle des écoles et des praticiens ;
- de s'assurer d'une réelle qualification des praticiens non médecins par la création d'un diplôme d'État obtenu à l'issue d'un cursus d'études auquel on accède par concours ;
- de diffuser les bonnes pratiques.

Pour ce faire, pour :

- promouvoir une vision et une connaissance globale et approfondie,
- assurer le pilotage des actions et la représentation administrative de la profession,

La présente proposition de loi crée le **Haut Conseil de l'ostéopathie et de la chiropraxie**.

Plus d'info : http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion2366.asp

Marianne MONTMARTIN
Présidente